|  |  |
| --- | --- |
| **Conseil 2022Séance finale, Bucarest, 24 septembre 2022** |  |
|  |  |
|  |  |
| **Point de l'ordre du jour: ADM 28** | **Document C22/103-F** |
| **5 septembre 2022** |
| **Original: anglais** |
| Contribution de l'Inde (République de) |
| BUDGET SAIN ET ÉQUILIBRÉ DE L'UNION |

|  |
| --- |
| RésuméLe projet de plan financier de l'Union pour la période 2024-2027 a été présenté dans le Document C22/63. On y trouve une analyse préliminaire des différences par rapport au plan financier pour 2020-2023 et aux budgets pour 2020-2021 et 2022-2023. Il prévoit un budget équilibré, d'un montant de 639,85 millions CHF. En outre, la Résolution 1405 du Conseil indique le budget biennal de l'UIT pour 2022-23.Le projet de plan financier pour la période 2024-2027 vise à fournir à la Conférence de plénipotentiaires de 2022 un moyen d'établir les bases du budget de l'Union et de fixer les limites financières correspondantes pour la période allant jusqu'à la Conférence de plénipotentiaires suivante, après avoir examiné tous les aspects pertinents des travaux de l'Union durant cette période (numéro 51 de l'article 8 de la Constitution).L'objectif est d'établir un budget sain qui offre la souplesse voulue pour financer les diverses activités de l'Union à partir des recettes obtenues des contributions des Membres. Tout l'enjeu, pour l'Union, est de gérer son budget limité pour accroître l'efficacité et la productivité de ses activités. Une décision a déjà été prise dans ce sens pour coordonner la planification stratégique, financière et opérationnelle à l'UIT. À cet égard, il est également nécessaire d'engager un dialogue approfondi avec des spécialistes technico-financiers du domaine des télécommunications/TIC, issus en particulier des États Membres.Ayant pris connaissance de l'analyse du budget de l'UIT pour la période 2022-2023 et du projet de plan financier pour la période 2024-2027, l'Inde a exprimé sa reconnaissance à l'UIT et lui a aussi communiqué un certain nombre d'observations et de suggestions afin de contribuer à la formulation d'un budget sain.Suite à donnerLe Conseil est invité à examiner les observations et suggestions formulées par l'Inde afin d'établir un budget sain et équilibré pour mener les activités de l'Union de manière efficace.\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_Références[*Résolution 1405 du Conseil – (Budget biennal de l'Union internationale des télécommunications pour 2022-2023)*](https://www.itu.int/md/S21-CL-C-0097/fr)*,* [*Décision 5 (Rév. Busan, 2014)*](https://www.itu.int/pub/S-CONF-ACTF-2014)*,* [*Décision 5 (Rév. Dubaï, 2018)*](https://www.itu.int/en/council/Documents/basic-texts/DEC-005-F.pdf)*, numéro 51 de l'article 8 de la Constitution* |

Budget sain et équilibré de l'Union

Introduction

L'Administration de l'Inde salue les efforts soutenus de l'UIT pour disposer d'un budget équilibré pour gérer les activités de l'Union et l'application de diverses mesures d'efficacité. La pandémie de COVID-19 a posé différents problèmes et a obligé toutes les organisations à s'adapter et à aligner leurs activités en fonction de la pandémie.

Le projet de plan financier de l'Union pour la période 2024-2027 a été présenté dans le Document C22/63. On y trouve une analyse préliminaire des différences par rapport au plan financier pour 2020-2023 et aux budgets pour 2020-2021 et 2022-2023. Il prévoit un budget équilibré (produits = charges) dont le montant s'élève à 639,85 millions CHF.

Le projet de plan financier pour la période 2024-2027 vise à fournir à la Conférence de plénipotentiaires de 2022 un moyen d'établir les bases du budget de l'Union et de fixer les limites financières correspondantes pour la période allant jusqu'à la Conférence de plénipotentiaires suivante, après avoir examiné tous les aspects pertinents des travaux de l'Union durant cette période (numéro 51 de l'article 8 de la Constitution).

Le principal objectif du projet de plan financier est de permettre aux États Membres de connaître, à la fin de la Conférence de plénipotentiaires, le cadre de leurs engagements financiers envers l'Union pour la période 2024-2027, sur la base du montant de l'unité contributive approuvé.

On trouve dans l'Annexe 2 de la Décision 5 (Rév. Dubaï, 2018) différentes propositions de mesures visant à accroître l'efficacité de l'UIT et à réduire ses charges. Il a été annoncé que par suite de l'application de mesures d'efficacité et des conséquences de la pandémie de COVID-19, les crédits budgétaires non dépensés devraient représenter, d'après les estimations, près de 3,7 millions CHF pour 2022. Ces mesures ont également permis de dégager 57,6 millions CHF d'économies au cours de la période 2014-2019.

Dans le contexte de l'élaboration du Plan financier pour la période 2024-2027, le Comité de coordination a décidé d'organiser un Café-découverte du Secrétariat, avec des représentants des trois Bureaux et du Secrétariat général, en vue de recueillir des idées sur des solutions pour générer des produits, réduire les charges et équilibrer le projet de Plan financier. Le Document C22/INF/13 rend compte du processus et des résultats de cette manifestation, durant laquelle des suggestions intéressantes ont été faites.

Le Rapport de gestion financière pour l'exercice financier 2020 figurant dans le Document C22/42 fait apparaître un déficit. L'Inde considère que le déficit des finances doit être examiné sérieusement et que des mesures pertinentes doivent être prises pour faire en sorte que l'Union reste dans une situation financière saine.

Proposition et orientations à envisager

L'objectif est d'établir un budget sain qui offre la souplesse voulue pour financer les diverses activités de l'Union à partir des recettes obtenues des contributions des Membres. Tout l'enjeu, pour l'Union, est de gérer son budget limité pour accroître l'efficacité et la productivité de ses activités. Une décision a déjà été prise dans ce sens pour coordonner la planification stratégique, financière et opérationnelle à l'UIT. À cet égard, il est également nécessaire d'engager un dialogue approfondi avec des spécialistes technico-financiers du domaine des télécommunications/TIC, issus en particulier des États Membres.

Ayant pris connaissance de l'analyse du budget de l'UIT pour la période 2022-2023 et du projet de plan financier pour la période 2024-2027, l'Inde formule les observations et suggestions ci-après:

1) Comme nous l'avons déjà fait observer, le projet de plan financier doit être rattaché aux priorités thématiques et aux buts qui y sont énoncés et doit également synchroniser les activités des trois Secteurs afin d'éviter toute répétition des tâches.

2) En consultation avec les États Membres, un réexamen de l'unité contributive peut être entrepris. Son montant reste inchangé depuis 2006 et s'élève à 318 000 CHF, ce qui correspond à une croissance nominale zéro.

3) Déployer des efforts pour augmenter les produits provenant du recouvrement des coûts. Conformément aux résolutions en vigueur, aucune réduction de charges ne devrait avoir d'incidence sur les produits au titre du recouvrement des coûts.

4) Renforcer le rôle des bureaux régionaux par la délégation de pouvoirs financiers et administratifs appropriés. Cela contribuera à décentraliser et démocratiser davantage les fonctions de l'Union.

5) Renforcer les capacités internes du personnel de l'UIT et des délégués des États Membres afin de diminuer le recours à des experts/consultants. Les délégués qui sont des experts dans un domaine requis par l'UIT peuvent se voir confier la tâche effectuée par les consultants.

6) Il faudra peut-être étudier d'autres modèles de recettes, en particulier pour des produits numériques. Les bonnes pratiques adoptées par d'autres organismes du système des Nations Unies et organisations multilatérales peuvent également être examinées.

7) Étudier la variété, la qualité et le nombre des contributions en nature des États Membres. Une liste des contributions en nature requises de l'Union pourra être fournie aux États Membres, afin d'aligner leurs contributions en nature en conséquence.

8) Mettre en particulier l'accent sur l'articulation de la planification stratégique, financière et opérationnelle à l'UIT et proposer des orientations possibles. À cet égard, l'UIT peut collaborer étroitement avec des spécialistes technico-financiers (experts financiers ayant des compétences techniques) dans le domaine des télécommunications/TIC, issus en particulier des États Membres.

9) À la suite du Café-découverte organisé avec des représentants des trois Bureaux et du Secrétariat général, une manifestation analogue pourrait être planifiée avec les Membres afin de proposer des mesures concrètes à prendre pour générer des produits, réduire les charges et équilibrer le projet de plan financier.

L'Inde est disposée à prêter assistance et à partager ses compétences dans ce domaine. Le Conseil est invité à examiner les observations et suggestions formulées par l'Inde afin de permettre à l'UIT de disposer d'un budget sain et équilibré pour mener ses activités efficacement.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_